

# LYXOR UCITS ETF CAC 40 (DR)

**rapport  
annuel**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

# ■ sommaire

<b>informations concernant les placements et la gestion</b> .....	<b>3</b>
<b>rapport d'activité</b> .....	<b>10</b>
<b>rapport du commissaire aux comptes</b> .....	<b>11</b>
<b>comptes annuels</b> .....	<b>13</b>
<i>bilan</i> .....	14
<i>actif</i> .....	14
<i>passif</i> .....	15
<i>hors-bilan</i> .....	16
<i>compte de résultat</i> .....	17
<i>annexes</i> .....	18
<i>règles &amp; méthodes comptables</i> .....	18
<i>évolution actif net</i> .....	21
<i>compléments d'information</i> .....	22
<b>inventaire</b> .....	<b>35</b>

<b>Société de gestion</b>	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
<b>Dépositaire et conservateur</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
<b>Établissement placeur</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
<b>Commissaire aux comptes</b>	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

# Informations concernant les placements et la gestion

## **Classification :**

Actions Françaises.

Le FCP est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur le marché des actions françaises. Le FCP est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

## **Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :**

**Part D-EUR :** La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des revenus et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

**Parts I-EUR et J-EUR:** La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

## **Objectif de gestion :**

L'objectif de gestion du FCP est de reproduire l'évolution de l'indice CAC 40 GROSS TOTAL RETURN en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de l'indice CAC 40 GROSS TOTAL RETURN.

Le niveau anticipé d'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.05%

## **Indicateur de référence :**

L'indicateur de référence est l'indice CAC 40 GROSS TOTAL RETURN, (dividendes bruts réinvestis) libellé en Euros (l'« Indicateur de Référence »).

Le CAC 40 GROSS TOTAL RETURN est un indice pondéré par capitalisation boursière flottante, mesurant l'évolution de 40 valeurs cotées sur les marchés réglementés d'Euronext Paris. Les valeurs éligibles sont choisies pour leur forte capitalisation boursière, leur représentativité sectorielle et le volume important des transactions les concernant.

Principale référence de la Bourse de Paris, ses variations sont très fortement corrélées avec celles de l'ensemble du marché.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <https://indices.nyx.com/>

La performance suivie est celle du cours de clôture de l'Indicateur de Référence.

## **Révision et composition de l'indicateur de référence**

La révision de l'Indicateur de Référence a lieu trimestriellement.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence éditées par NYSE-Euronext ainsi que des informations sur la composition de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site Internet: <https://indices.nyx.com/>

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement.

**Publication de l'indicateur de référence**

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant les prix de clôture officiels des bourses de cotation des titres constituants. L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour appartenant au calendrier de publication de l'Indicateur de Référence.

L'Indicateur de Référence est disponible en temps réel via Reuters et Bloomberg. Via Reuters : .PX1GR

Via Bloomberg : CACR

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: <https://indices.nyx.com/>

**Stratégie d'investissement :****1. Stratégie utilisée**

Le FCP respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le FCP utilisera une méthode de réplification directe ce qui signifie que le FCP investira dans un panier d'actifs de bilan constitué des titres composant l'Indicateur de Référence.

Le FCP pourra avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code Monétaire et Financier et notamment des opérations de cession temporaire de titres financiers, dans les conditions présentées ci-après.

A titre accessoire, et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le FCP pourra également conclure des contrats sur Instruments Financiers à Terme (« IFT »). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture notamment conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (« Tracking Error ») du FCP.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplification directe retenue (réplification intégrale de l'Indicateur de Référence) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le FCP, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du FCP sont disponibles sur la page dédiée au FCP accessible sur le site [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com). La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le FCP pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% sera vérifiée, à chaque date de rebalancement de l'Indicateur de Référence, en application de la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence qui limite l'exposition de chacune des actions d'une même entité émettrice à 20% et dont le calcul est assuré par le sponsor ou l'agent de calcul de l'Indicateur de Référence. Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence. Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

**2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)**

Le FCP peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des instruments financiers de toute nature. Le FCP sera principalement investi dans les actions composant l'Indicateur de Référence.

L'investissement dans des organismes de placement collectif (« OPC ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net. Dans le cadre de ces investissements le FCP pourra souscrire des parts ou actions d'OPC gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du FCP, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

Lorsque le FCP reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le FCP, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le FCP.

**3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)**

Le FCP pourrait avoir recours à des IFT négociés sur un marché réglementé ou négocié de gré à gré.

En cas de recours à des IFT conclus de gré à gré, et conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale serait la contrepartie permettant généralement d'obtenir le meilleur résultat possible pour les instruments financiers à terme de couverture que le FCP pourrait conclure conformément à sa stratégie d'investissement. En conséquence, tout ou partie de ces instruments financiers à terme pourraient être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

**4. Titres intégrant des dérivés**

Néant.

**5. Dépôts**

Le FCP pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

**6. Emprunts d'espèces**

Le FCP pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

**7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres**

Le FCP pourra avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code Monétaire et Financier et notamment des opérations de cession temporaire de titres financiers.

Dans ce cadre, la société de gestion pourra nommer un intermédiaire (ci après l' « Agent »), chargé des missions ci-après en liaison avec les opérations de cessions temporaires effectuées par le FCP. En cas de recours à un Agent, celui-ci pourra être autorisé (i) à effectuer, pour le compte du FCP, des opérations de prêt de titres, encadrées par des conventions-cadres de prêt de titres de type GMSLA (Global Master Securities Lending Agreements) et/ou tout autres contrats-cadres internationalement reconnus, et (ii) à investir, pour le compte du FCP, les liquidités reçues en garantie de ces opérations de prêt de titres, conformément et dans les limites définies par la convention de prêt de titres, les règles du présent prospectus et la réglementation en vigueur.

En cas de recours à de telles cessions temporaires, tous les revenus émanant de ces opérations, nets des coûts opérationnels directs et indirects seront restitués au FCP.

Les coûts opérationnels susvisés, liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille, sont ceux qui sont supportés par la société de gestion du FCP, par l'Agent et/ou par les autres intermédiaires impliqués dans ces opérations en liaison avec leurs services.

Ces coûts opérationnels directs ou indirects seront calculés sous forme d'un pourcentage des revenus bruts réalisés par le FCP. Des informations sur les coûts opérationnels, directs et indirects ainsi que l'identité des entités auxquelles sont réglés ces coûts seront mentionnés dans le rapport annuel du FCP.

Les revenus générés par les opérations de prêt de titres (auxquels il convient de déduire les coûts opérationnels, directs et indirects, supportés par l'Agent et, le cas échéant, par la société de gestion) devront être versés au FCP concerné. Dans la mesure où ces coûts, directs et indirects, n'augmentent pas les coûts d'exploitation du FCP, ils ont été exclus des frais courants.

Le rapport annuel du FCP comprendra, le cas échéant, les précisions suivantes :

- l'exposition générée par le biais des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- l'identité de la/des contrepartie(s) de ces techniques de gestion efficace de portefeuille;
- le type et le montant des garanties reçues par le FCP afin de réduire le risque de contrepartie ; et
- les revenus provenant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période concernée, ainsi que les coûts et frais opérationnels, directs et indirects occasionnés.

**8. Garanties financières**

Lorsque le FCP a recours à des cessions temporaires de titres, le FCP doit recevoir des titres et/ou des espèces qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations de cessions temporaires.

Toute garantie financière reçue par le FCP dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue autre qu'en espèces doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du FCP ; (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la Société de Gestion du FCP sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le FCP pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du FCP.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le FCP pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les liquidités, les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPC investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

#### **Politique en matière de décote :**

La société de gestion du FCP appliquera une marge aux garanties financières reçues par le FCP dans le cadre de ces opérations de cessions temporaires de titres. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable)
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable)

Les garanties reçues dans une devise autre que l'Euro pourraient faire l'objet d'une marge additionnelle.

#### **Réinvestissement des garanties reçues :**

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage. Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPC puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

#### **Profil de risque :**

L'argent du porteur sera principalement investi dans des instruments financiers composant l'Indicateur de Référence sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants :

#### **Risque action**

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatils que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

#### **Risque de perte en capital**

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

#### **Risque de liquidité (marché primaire)**

Si, lorsque le FCP (ou le cas échéant l'une de ses contreparties à un IFT) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du FCP pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats de parts.

#### **Risque de liquidité sur une place de cotation**

Le cours de bourse du FCP est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du FCP sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou

- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du FCP et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

#### **Risque de Contrepartie**

Le FCP pourrait avoir recours, à titre accessoire à des IFT.

En pareille hypothèse, le FCP sera exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il sera particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du FCP par contrepartie.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT et/ou au titre de toutes opérations de cessions temporaire de titres, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du FCP et la contrepartie. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant..

#### **Risque lié au recours aux opérations de cessions temporaires de titres**

Dans l'hypothèse où l'emprunteur des titres financiers ferait défaut, le FCP pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues serait inférieure à la valeur des titres prêtés par le FCP. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. En cas de réinvestissement des garanties reçues en espèces, ce réinvestissement pourrait (i) créer un levier engendrant un risque de perte et de volatilité et/ou (ii) exposer le FCP à un marché en inadéquation avec son objectif de gestion, et/ou (iii) dégager des revenus inférieurs au montant des garanties à restituer par le FCP. Par ailleurs, le FCP pourrait subir des retards dans la restitution des titres prêtés réduisant la capacité du FCP à faire face aux demandes de rachat des investisseurs.

#### **Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint**

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

##### - Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le FCP est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du FCP n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

##### - Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du FCP peut affecter le traitement fiscal du FCP. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au FCP (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du FCP pourra être affectée.

##### - Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le FCP est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat de parts pourront être affectés.

##### - Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du FCP, la valeur liquidative du FCP ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat de parts peuvent être affectés.

##### - Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats de parts du FCP. Le calcul de la valeur liquidative du FCP pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du FCP décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du FCP.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le FCP,

(v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides.

(vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais ne soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

#### - Risque opérationnel

En cas de défaillance opérationnelle au sein de la société de gestion ou de l'un de ses représentants, les investisseurs pourraient subir des retards de traitement des souscriptions, conversions et rachats de parts, ou d'autres perturbations.

#### - Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le FCP (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du FCP à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du FCP pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le FCP diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

#### - Risque lié au recours à des instruments dérivés

Le FCP pourrait avoir recours à des IFT négociés de gré à gré ou des IFT cotés pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange à terme. Le recours à des IFT pourrait impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourrait éventuellement affecter la valeur liquidative du FCP.

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Les parts D-EUR du FCP sont ouvertes à tout souscripteur.

Les parts I-EUR et J-EUR, sont ouvertes à tout souscripteur mais plus particulièrement dédiées aux investisseurs institutionnels. L'investisseur qui souscrit à ce FCP souhaite s'exposer aux marchés actions des actions françaises.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

### **Indications sur le régime fiscal :**

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les informations qui suivent ne constituent qu'un résumé général du régime fiscal applicable, en l'état actuel de la législation française, à l'investissement dans un FCP français. Les investisseurs sont donc invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.

#### **France :**

FCP éligible au PEA.

Le FCP respecte en permanence les contraintes d'actifs lui permettant d'être acquis dans le cadre d'un Plan d'Épargne en Actions (PEA), à savoir la détention de plus de 75% d'actions de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat parti à l'accord sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

Le FCP pourra servir de support de contrat d'assurance vie libellé en unités de compte.

#### **1. Au niveau du FCP**

En France, la qualité de copropriété des FCP les place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés ; ils bénéficient donc par nature d'une certaine transparence. Ainsi les revenus perçus et réalisés par le FCP dans le cadre de sa gestion ne sont pas imposables à son niveau.

A l'étranger (dans les pays d'investissement du FCP), les plus-values sur cession de valeurs mobilières étrangères réalisées et les revenus de source étrangère perçus par le FCP dans le cadre de sa gestion peuvent, le cas échéant, être soumis à une imposition (généralement sous forme de retenue à la source). L'imposition à l'étranger peut, dans certains cas limités, être réduite ou supprimée en présence des conventions fiscales éventuellement applicables.

#### **2. Au niveau des porteurs des parts du FCP**

##### 2.1 Porteurs résidents français

Les sommes distribuées par le FCP aux résidents français ainsi que les plus ou moins values sur valeurs mobilières sont soumises à la fiscalité en vigueur. Les investisseurs sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.



## 2.2 Porteurs résidents hors de France

Sous réserve de l'application des conventions fiscales, les sommes distribuées par le FCP peuvent, le cas échéant, être soumis à un prélèvement ou une retenue à la source en France. En outre, les plus-values réalisées sur rachat/cession des parts du FCP sont généralement exonérées d'impôt.

Les porteurs résidents hors de France seront soumis aux dispositions de la législation fiscale en vigueur dans leur pays de résidence.

### **Informations relative à la loi « FATCA »**

La France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental de Modèle I (« IGA »), afin de mettre en œuvre en France la loi américaine dite « FATCA » qui vise à lutter contre l'évasion fiscale des contribuables américains détenant des avoirs financiers à l'étranger. L'expression « contribuables américains » désigne une personne physique qui est un citoyen ou un résident américain, une société de personnes ou une société créée aux Etats-Unis ou en vertu du droit fédéral américain ou d'un des Etats Fédérés américains, un trust si (i) un tribunal situé aux Etats-Unis avait, selon la loi, le pouvoir de rendre des ordonnances ou des jugements concernant substantiellement toutes les questions relatives à l'administration du trust et si (ii) un ou plusieurs contribuables américains jouissent d'un droit de contrôle sur toutes les décisions substantielles du trust, ou sur la succession d'un défunt qui était citoyen ou résident des Etats-Unis.

Le FCP a été enregistré en tant que « institution financière déclarante » auprès de l'autorité fiscale américaine. A ce titre le FCP est tenu de communiquer à l'administration fiscale française, pour 2014 et les années suivantes, des renseignements concernant certaines détentions ou sommes versées à certains contribuables américains ou à des institutions financières non américaines considérées comme non participantes à FATCA, qui feront l'objet d'un échange automatique d'informations entre les autorités fiscales françaises et américaines. Les investisseurs seront tenus de certifier leur statut FATCA auprès de leur intermédiaire financier ou de la société de gestion, selon les cas.

En conséquence de l'application par le FCP de ses obligations au titre de l'IGA tel que mis en œuvre en France, le FCP sera considéré comme étant en conformité avec FATCA et devrait être exonéré de la retenue à la source prévue par FATCA sur certains revenus ou produits de source américaine.

Il est conseillé à l'investisseur dont les parts sont détenus par l'intermédiaire d'un teneur de compte situé dans une juridiction n'ayant pas conclu un IGA de s'informer auprès de ce teneur de compte de ses intentions à l'égard de FATCA. Par ailleurs, certains teneurs de compte peuvent devoir recueillir des informations supplémentaires de la part des investisseurs afin de se conformer à leurs obligations au titre de FATCA ou du pays du teneur de compte. En outre, l'étendue des obligations liées à FATCA ou un IGA peut varier en fonctions de la juridiction du teneur de compte. Il est donc conseillé à l'investisseur de consulter son conseiller fiscal habituel.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet de l'Opc et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 1er décembre 2000, modifié le 15 novembre 2001.*
- *Date d'agrément de la transformation du FCP : 7 novembre 2003.*
- *Date de création du Fonds : 13 décembre 2000.*

# rapport d'activité

La valeur liquidative de la part D-EUR du FCP LYXOR UCITS ETF CAC 40 (DR) évolue de 23.21%\* sur l'exercice et s'établit à 50.1555 EUR au 31/07/2015, ce qui porte la performance du fonds à 26.16% depuis l'origine.

La valeur liquidative de la part I-EUR évolue de 24.18%\* sur l'exercice et s'établit à 425.5964 EUR au 31/07/2015, ce qui porte la performance du fonds à 92.57% depuis l'origine.

La valeur liquidative de la part J-EUR évolue de 24.19%\* sur l'exercice et s'établit à 4256.15 EUR au 31/07/2015, ce qui porte la performance du fonds à 96.80% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice CAC 40 Total Return Indx, libellé en euro (EUR), représentatif des actions des 40 plus grandes sociétés cotées sur Euronext Paris.

Cet indice observe une évolution EUR de 23.52% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPC et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Suivant une méthode de gestion indiciaire physique, la réplification de l'indice est assurée via un achat du panier parfait donnant une exposition à 100% à l'indice CAC 40 Total Return Indx.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Les parties conviennent de procéder à un réajustement quotidien des paramètres du swap avec pour objectif de remettre la valeur de marché de celui-ci à zéro, annulant ainsi le risque de contrepartie. La modification de la composition des valeurs mobilières constituant le panier d'actifs doit respecter les modalités définies de modification des titres du panier, convenue par les parties dans le respect des conditions du contrat de swap.

Au 31/07/2015, la tracking error atteint le niveau de 0.023% pour le FCP. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.050%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

*\* Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

## Informations réglementaires

**Commission de mouvement** (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

## Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

## Risque global de l'Opc

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'opc : La méthode retenue est celle de l'engagement.

## Critères ESG

Conformément à l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

# rapport du commissaire aux comptes



## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 juillet 2015

**LYXOR UCITS ETF CAC 40**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT  
17, cours Valmy  
92800 PUTEAUX

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les organes de direction de la société de gestion du fonds, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement LYXOR UCITS ETF CAC 40, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés sous la responsabilité de la société de gestion du fonds. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de réglementation comptable exposé dans les règles et méthodes comptables de l'annexe.

### 2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

.....  
PricewaterhouseCoopers Audit, SA, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse



LYXOR UCITS ETF CAC 40

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

2015.10.29 19:56:26 +0100

*Document authentifié par signature électronique*

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Marie-Christine Jetil

# comptes annuels

# BILANactif

	31.07.2015	31.07.2014
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>4 305 961 999,93</b>	<b>3 019 306 247,14</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	3 962 861 289,05	3 019 306 247,14
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	343 099 750,88	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	960,00	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>38 000,00</b>	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	38 000,00	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>236 434,78</b>	-
Liquidités	236 434,78	-
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>4 306 236 434,71</b>	<b>3 019 306 247,14</b>

# BILAN passif

	31.07.2015	31.07.2014
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	3 651 822 952,67	3 507 835 372,93
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	241 286 472,76	-524 023 876,49
• Résultat de l'exercice	33 044 251,64	34 618 202,94
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>3 926 153 677,07</b>	<b>3 018 429 699,38</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>379 268 680,00</b>	<b>218 693,31</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	960,00	-
Autres opérations	379 267 720,00	218 693,31
<b>Dettes</b>	<b>806 841,76</b>	<b>657 854,44</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	806 841,76	657 854,44
<b>Comptes financiers</b>	<b>7 235,88</b>	<b>0,01</b>
Concours bancaires courants	7 235,88	0,01
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>4 306 236 434,71</b>	<b>3 019 306 247,14</b>

# HORS-bilan

31.07.2015

31.07.2014

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	508 400,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	2 202 841 559,11
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-



# COMPTE de résultat

	31.07.2015	31.07.2014
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1,57	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	86 324 736,64	100 592 737,30
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	81,96	-
• Produits sur titres de créances	56 003 197,35	27 414 750,78
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>142 328 017,52</b>	<b>128 007 488,08</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-6 601,93	-826,26
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-6 601,93</b>	<b>-826,26</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>142 321 415,59</b>	<b>128 006 661,82</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-8 225 549,58	-7 272 807,70
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>134 095 866,01</b>	<b>120 733 854,12</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	5 242 987,82	3 922 022,08
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-106 294 602,19	-90 037 673,26
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>33 044 251,64</b>	<b>34 618 202,94</b>

## 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié. Ce règlement intègre la nouvelle classification AIFM des OPC, mais ne modifie pas les principes comptables applicables ni les méthodes d'évaluation des actifs et passifs.

Comme indiqué dans la note de présentation de l'ANC, la terminologie et la répartition de la rubrique OPC à l'actif du bilan ont été modifiées comme suit et peuvent être détaillées de la manière suivante :

- La sous-rubrique « OPC et Fonds d'investissement à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays » correspond à l'ancienne sous-rubrique « OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale ».
- La sous-rubrique « Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne » correspond à l'ancienne sous-rubrique « OPC réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT ».
- La sous-rubrique « Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés » correspond à l'ancienne sous-rubrique « Fonds d'investissement et FCC cotés ».
- La sous-rubrique « Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés » correspond à l'ancienne sous-rubrique « Fonds d'investissement et FCC non cotés ».
- La sous-rubrique « Autres organismes non européens » a été introduite par le Règlement n° 2014-01.

### Règles d'évaluation

Les actifs du FCP sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2003-02 du 2 octobre 2003 relatif au plan comptable des OPC (1ère partie).

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables («TCN») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative.

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FCP.
- Les parts et actions d'OPC de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FCP.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du FCP sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters le jour même d'arrêt de la valeur liquidative du FCP.

### **Instruments financiers reçus en garantie**

Ces instruments financiers sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluations que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant, pour un montant de 379 267 720,00 euros au 31 juillet 2015.

Le détail des positions reçues en garanties figure en annexe 4 des comptes annuels sous le statut "PGARAN".

### **Méthode de comptabilisation des frais de négociation**

La méthode retenue est celle des frais inclus.

### **Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe**

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

### **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

### **Frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce FCP, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP dépasse ses objectifs et sont donc facturées au FCP ;
- des commissions de mouvement facturées au FCP.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la partie statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC <sup>(1)</sup>	Actif net	0,25% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Coûts liés aux opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres	Montant des opérations	Maximum 35% des revenus générés par ces opérations

<sup>(1)</sup> incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC.

#### Devise de comptabilité

La comptabilité du FCP est effectuée en Euros.

#### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

#### Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

#### Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

**Part D-EUR :** La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des revenus et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

**Parts I-EUR et J-EUR:** La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

LYXOR UCITS ETF CAC 40 (DR) ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par NYSE Euronext ou ses filiales (ci- après dénommées "Euronext") (collectivement désignés comme les "Détenneurs").

Les Détenneurs n'octroient aucune garantie et ne prennent aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'indice CAC 40 GROSS TOTAL RETURN (ci-après "l'Indice") et/ou le niveau auquel se situe ledit Indice à un moment et à un jour donné ou de tout autre type. L'Indice est calculé par ou au nom d'Euronext. Les Détenneurs ne répondront pas (que ce soit du fait d'une négligence ou sur un quelconque autre fondement) de toute erreur affectant l'Indice à l'égard de quiconque et ils n'auront pas l'obligation d'informer quiconque d'une éventuelle erreur l'affectant.



# 2 évolution actif net

	31.07.2015	31.07.2014
Devise	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>3 018 429 699,38</b>	<b>2 740 883 300,00</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	1 372 001 499,09	870 434 999,20
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-1 017 120 132,43	-598 479 471,69
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	147 193 762,38	103 345 984,39
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-71 103 351,39	-32 328 555,29
Plus-values réalisées sur contrats financiers	270 205 415,19	1 830 932 395,31
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-279 167 797,54	-2 104 894 830,18
Frais de transaction	-258 627,85	-173 935,70
Différences de change	-9 513 764,76	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	479 019 010,46	95 462 805,27
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 188 880 867,91</i>	<i>709 861 857,45</i>
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>709 861 857,45</i>	<i>614 399 052,18</i>
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	217 733,31	245 232 598,96
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-960,00</i>	<i>-218 693,31</i>
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-218 693,31</i>	<i>-245 451 292,27</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-11 551 032,59	-11 593 921,75
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	134 095 866,01	120 733 854,12
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-151 087 850,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-106 294 602,19	-90 037 673,26
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>3 926 153 677,07</b>	<b>3 018 429 699,38</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	508 400,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	236 434,78
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7 235,88
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	236 434,78	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7 235,88	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>		<b>38 000,00</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Dépôts de garantie (versés)		38 000,00
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
<b>Dettes</b>		<b>806 841,76</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		806 841,76
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-



**3.6. Capitaux propres**

Catégorie de part émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART I-EUR / FR0010465484	-	-	737 386	266 773 369,77
PART D-EUR / FR0007052782	28 587 410	1 367 564 028,50	11 080 780	516 220 794,18
PART J-EUR / FR0011122233	1 027	4 100 976,42	55 546	234 125 968,48
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I-EUR / FR0010465484		1 153 950,44		58 109,01
PART D-EUR / FR0007052782		-		-
PART J-EUR / FR0011122233		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I-EUR / FR0010465484		-		-
PART D-EUR / FR0007052782		-		-
PART J-EUR / FR0011122233		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I-EUR / FR0010465484		1 153 950,44		58 109,01
PART D-EUR / FR0007052782		-		-
PART J-EUR / FR0011122233		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART I-EUR / FR0010465484	0,25
PART D-EUR / FR0007052782	0,25
PART J-EUR / FR0011122233	0,25
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	<b>Montant</b>
Catégorie de part :	
PART I-EUR / FR0010465484	-
PART D-EUR / FR0007052782	-
PART J-EUR / FR0011122233	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Autres titres financiers **123 999 187,20**

- Swaps -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
08/07/15	I-EUR	10 858,46	11,89	-	-
08/07/15	D-EUR	103 366 783,79	1,40	-	-
08/07/15	J-EUR	2 916 950,92	118,87	-	-
-	-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>		<b>106 294 593,17</b>	<b>132,16</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

	31.07.2015	31.07.2014
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	33 044 251,64	34 618 202,94
<b>Total</b>	<b>33 044 251,64</b>	<b>34 618 202,94</b>

PART I-EUR / FR0010465484	31.07.2015	31.07.2014
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	*-	1 063 152,00
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	*-	2 058 695,16
<b>Total</b>	<b>3 228,22</b>	<b>3 121 847,16</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	914	738 300
Distribution unitaire	*-	1,44
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART D-EUR / FR0007052782	31.07.2015	31.07.2014
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	*-	9 961 254,04
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	*-	18 152 032,37
<b>Total</b>	<b>32 137 125,24</b>	<b>28 113 286,41</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	76 102 242	58 595 612,00
Distribution unitaire	*-	0,17
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

\* À la date de ce rapport, la décision d'affectation du résultat de la société de gestion n'est pas connue.

PART J-EUR / FR0011122233	31.07.2015	31.07.2014
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	*-	1 155 626,55
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	*-	2 227 442,82
<b>Total</b>	<b>903 898,18</b>	<b>3 383 069,37</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	25 566	80 085
Distribution unitaire	*-	14,43
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

\* À la date de ce rapport, la décision d'affectation du résultat de la société de gestion n'est pas connue.

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	31.07.2015	31.07.2014
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	241 286 472,76	-524 023 876,49
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-151 087 850,00
<b>Total</b>	<b>241 286 472,76</b>	<b>-675 111 726,49</b>

PART I-EUR / FR0010465484	31.07.2015	31.07.2014
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-51 816,41	21 772 091,13
<b>Total</b>	<b>-51 816,41</b>	<b>21 772 091,13</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART D-EUR / FR0007052782	31.07.2015	31.07.2014
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	267 457 586,97	-907 269 473,73
<b>Total</b>	<b>267 457 586,97</b>	<b>-907 269 473,73</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART J-EUR / FR0011122233	31.07.2015	31.07.2014
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-26 119 297,80	360 823 998,02
<b>Total</b>	<b>-26 119 297,80</b>	<b>360 823 998,02</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-



**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices**

Date de création du Fonds : 13 décembre 2000.

Devise					
EUR	<b>31.07.2015</b>	31.07.2014	31.07.2013	31.07.2012	29.07.2011
<b>Actif net</b>	<b>3 926 153 677,07</b>	3 018 429 699,38	2 740 883 300,00	2 467 685 177,26	2 968 530 980,68

PART I-EUR / FR0010465484	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.07.2015</b>	31.07.2014	31.07.2013	31.07.2012	29.07.2011
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>914</b>	738 300	739 000	535 000	535 000
<b>Valeur liquidative</b>	<b>425,5964</b>	357,5122	397,5803	327,7264	366,029
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	61,00	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	**-	13,91	13,40	12,50	17,45
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	**-	32,27	-114,69	-	0,32

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART D-EUR / FR0007052782	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.07.2015</b>	31.07.2014	31.07.2013	31.07.2012	29.07.2011
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>76 102 242</b>	58 595 612	44 170 612	65 563 612	75 733 612
<b>Valeur liquidative</b>	<b>50,1555</b>	42,122	39,758	32,7726	36,6112
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	**-	1,64	1,34	1,2496	1,75
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	**-	-15,17	15,54	-	0,028

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

\*\* À la date de ce rapport, la décision d'affectation du résultat de la société de gestion n'est pas connue.

PART J-EUR / FR0011122233		Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.07.2015	31.07.2014	31.07.2013	31.07.2012	29.07.2011	
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>25 566</b>	80 085	173 785	43 835	-	
<b>Valeur liquidative</b>	<b>4 256,1502</b>	3 575,0617	3975,8035	3 277,264	-	
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	610,00	-	-	-	
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	**-	139,19	134,00	125,6189	21,00	
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-	
<b>Capitalisation unitaire*</b>	**-	4 533,32	-3 571,94	-	0,00	

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

\*\* À la date de ce rapport, la décision d'affectation du résultat de la société de gestion n'est pas connue.

armexes

## 4 inventaire

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devisé de cotation	% Actif net
<b>LYXOR UCITS ETF CAC 40 (DR)</b>						
<b>Valeurs mobilières</b>						
<b>Action</b>						
BE0003470765	SOLVAY	PRETER	8 000,00	974 000,00	EUR	0,03
NL0000235190	AIRBUS GROUP	PROPRE	2 253 368,00	145 567 572,80	EUR	3,71
NL0000235190	AIRBUS GROUP	PGARAN	107 000,00	6 677 870,00	EUR	0,17
LU0323134006	ARCELORMITTAL SA	PROPRE	339 363,00	2 803 138,38	EUR	0,07
LU0323134006	ARCELORMITTAL SA	PRETER	100 000,00	826 000,00	EUR	0,02
LU0323134006	ARCELORMITTAL SA	PRETER	170 000,00	1 404 200,00	EUR	0,04
LU0323134006	ARCELORMITTAL SA	PRETER	50 000,00	413 000,00	EUR	0,01
LU0323134006	ARCELORMITTAL SA	PRETER	76 000,00	627 760,00	EUR	0,02
LU0323134006	ARCELORMITTAL SA	PRETER	350 000,00	2 891 000,00	EUR	0,07
LU0323134006	ARCELORMITTAL SA	PRETER	200 000,00	1 652 000,00	EUR	0,04
LU0323134006	ARCELORMITTAL SA	PRETER	111 000,00	916 860,00	EUR	0,02
LU0323134006	ARCELORMITTAL SA	PRETER	375 000,00	3 097 500,00	EUR	0,08
LU0323134006	ARCELORMITTAL SA	PRETER	50 000,00	413 000,00	EUR	0,01
LU0323134006	ARCELORMITTAL SA	PRETER	411 850,00	3 401 881,00	EUR	0,09
LU0323134006	ARCELORMITTAL SA	PRETER	400 000,00	3 304 000,00	EUR	0,08
LU0323134006	ARCELORMITTAL SA	PRETER	19 000,00	156 940,00	EUR	0,00
LU0323134006	ARCELORMITTAL SA	PRETER	720 000,00	5 947 200,00	EUR	0,15
LU0323134006	ARCELORMITTAL SA	PRETER	300 000,00	2 478 000,00	EUR	0,06
LU0323134006	ARCELORMITTAL SA	PRETER	140 000,00	1 156 400,00	EUR	0,03
IT0004781412	UNICREDIT SPA REGR	PGARAN	3 681 900,00	21 980 943,00	EUR	0,56
IT0003487029	UBI BANCA SCPA	PGARAN	690 000,00	5 137 050,00	EUR	0,13
IT0003132476	ENI SPA	PGARAN	1 000 000,00	15 920 000,00	EUR	0,41
IT0003128367	ENEL SPA	PGARAN	1 742 200,00	7 355 568,40	EUR	0,19
IT0000072618	INTESA SANPAOLO SPA	PGARAN	9 702 091,00	33 549 830,68	EUR	0,86
IT0000062072	ASSICURAZIONI GENERALI	PGARAN	578 500,00	10 360 935,00	EUR	0,26
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	764 886,00	42 871 860,30	EUR	1,09
FR0010307819	LEGRAND	PRETER	56 000,00	3 138 800,00	EUR	0,08
FR0010307819	LEGRAND	PRETER	13 483,00	755 722,15	EUR	0,02
FR0010307819	LEGRAND	PRETER	16 151,00	905 263,55	EUR	0,02
FR0010307819	LEGRAND	PRETER	70 000,00	3 923 500,00	EUR	0,10
FR0010307819	LEGRAND	PRETER	30 000,00	1 681 500,00	EUR	0,04
FR0010307819	LEGRAND	PRETER	4 129,00	231 430,45	EUR	0,01
FR0010307819	LEGRAND	PRETER	22 754,00	1 275 361,70	EUR	0,03
FR0010307819	LEGRAND	PRETER	25 000,00	1 401 250,00	EUR	0,04
FR0010307819	LEGRAND	PRETER	12 260,00	687 173,00	EUR	0,02
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PROPRE	77 323,00	1 677 135,87	EUR	0,04

Code valeur	Libellé valeur	Statut	Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PRETER	1 000,00	21 690,00	EUR	0,00	
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PRETER	13 448,00	291 687,12	EUR	0,01	
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PRETER	59 999,00	1 301 378,31	EUR	0,03	
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PRETER	25 000,00	542 250,00	EUR	0,01	
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PRETER	100 000,00	2 169 000,00	EUR	0,06	
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PRETER	50 000,00	1 084 500,00	EUR	0,03	
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PRETER	445 777,00	9 668 903,13	EUR	0,25	
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PRETER	96 501,00	2 093 106,69	EUR	0,05	
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PRETER	25 715,00	557 758,35	EUR	0,01	
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PRETER	86 444,00	1 874 970,36	EUR	0,05	
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PRETER	48 282,00	1 047 236,58	EUR	0,03	
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PRETER	34 937,00	757 783,53	EUR	0,02	
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	50 329,00	1 346 804,04	EUR	0,03	
FR0010220475	ALSTOM	PRETER	2 000,00	53 520,00	EUR	0,00	
FR0010220475	ALSTOM	PRETER	500 000,00	13 380 000,00	EUR	0,34	
FR0010220475	ALSTOM	PRETER	250 000,00	6 690 000,00	EUR	0,17	
FR0010220475	ALSTOM	PRETER	25 000,00	669 000,00	EUR	0,02	
FR0010208488	GDF SUEZ	PROPRE	5 574 558,00	97 471 146,63	EUR	2,48	
FR0010208488	GDF SUEZ	P.GARAN	476 109,00	8 041 481,01	EUR	0,21	
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	7 074 091,00	105 651 549,09	EUR	2,69	
FR0000131906	RENAULT SA	PROPRE	733 342,00	61 439 392,76	EUR	1,57	
FR0000131708	TECHNIP SA	PROPRE	570,00	29 537,40	EUR	0,00	
FR0000131708	TECHNIP SA	PRETER	47 000,00	2 435 540,00	EUR	0,06	
FR0000131708	TECHNIP SA	PRETER	85 000,00	4 404 700,00	EUR	0,11	
FR0000131708	TECHNIP SA	PRETER	11 300,00	585 566,00	EUR	0,02	
FR0000131708	TECHNIP SA	PRETER	3 418,00	177 120,76	EUR	0,01	
FR0000131708	TECHNIP SA	PRETER	220 019,00	11 401 384,58	EUR	0,29	
FR0000131708	TECHNIP SA	PRETER	9 974,00	516 852,68	EUR	0,01	
FR0000131708	TECHNIP SA	PRETER	22 863,00	1 184 760,66	EUR	0,03	
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	4 040 468,00	239 640 157,08	EUR	6,10	
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	2 484 839,00	111 320 787,20	EUR	2,84	
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PRETER	25 000,00	1 120 000,00	EUR	0,03	
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PRETER	10 000,00	448 000,00	EUR	0,01	
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PRETER	41 000,00	1 836 800,00	EUR	0,05	
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PRETER	32 000,00	1 433 600,00	EUR	0,04	
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PRETER	20 000,00	896 000,00	EUR	0,02	
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PRETER	115 000,00	5 152 000,00	EUR	0,13	
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PRETER	40 000,00	1 792 000,00	EUR	0,05	
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	629 176,00	43 375 393,44	EUR	1,11	
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PRETER	82 000,00	5 653 080,00	EUR	0,14	
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PRETER	50 000,00	3 447 000,00	EUR	0,09	
FR0000130338	VALEO	PROPRE	265 871,00	32 303 326,50	EUR	0,82	
FR0000130338	VALEO	PRETER	1 000,00	121 500,00	EUR	0,00	
FR0000130338	VALEO	PRETER	10 320,00	1 253 880,00	EUR	0,03	
FR0000130338	VALEO	PRETER	10 811,00	1 313 536,50	EUR	0,03	
FR0000130007	ALCATEL LUCENT	PROPRE	1 376 023,00	4 729 391,05	EUR	0,12	
FR0000130007	ALCATEL LUCENT	PRETER	735 000,00	2 526 195,00	EUR	0,06	
FR0000130007	ALCATEL LUCENT	PRETER	650 000,00	2 234 050,00	EUR	0,06	
FR0000130007	ALCATEL LUCENT	PRETER	300 000,00	1 031 100,00	EUR	0,03	
FR0000130007	ALCATEL LUCENT	PRETER	94 000,00	323 078,00	EUR	0,01	

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000130007	ALCATEL LUCENT	PRETER	15 000,00	51 555,00	EUR	0,00
FR0000130007	ALCATEL LUCENT	PRETER	145 000,00	498 365,00	EUR	0,01
FR0000130007	ALCATEL LUCENT	PRETER	250 000,00	859 250,00	EUR	0,02
FR0000130007	ALCATEL LUCENT	PRETER	2 798 880,00	9 619 750,56	EUR	0,25
FR0000130007	ALCATEL LUCENT	PRETER	100 000,00	343 700,00	EUR	0,01
FR0000130007	ALCATEL LUCENT	PRETER	340 000,00	1 168 580,00	EUR	0,03
FR0000130007	ALCATEL LUCENT	PRETER	200 000,00	687 400,00	EUR	0,02
FR0000130007	ALCATEL LUCENT	PRETER	40 000,00	137 480,00	EUR	0,00
FR0000130007	ALCATEL LUCENT	PRETER	70 000,00	240 590,00	EUR	0,01
FR0000130007	ALCATEL LUCENT	PRETER	967 690,00	3 325 950,53	EUR	0,09
FR0000130007	ALCATEL LUCENT	PRETER	1 150 505,00	3 954 285,69	EUR	0,10
FR0000130007	ALCATEL LUCENT	PRETER	1 000,00	3 437,00	EUR	
FR0000130007	ALCATEL LUCENT	PRETER	237 999,00	818 002,56	EUR	0,02
FR0000130007	ALCATEL LUCENT	PRETER	270 000,00	927 990,00	EUR	0,02
FR0000130007	ALCATEL LUCENT	PRETER	300 000,00	1 031 100,00	EUR	0,03
FR0000130007	ALCATEL LUCENT	PRETER	186 891,00	642 344,37	EUR	0,02
FR0000130007	ALCATEL LUCENT	PRETER	7 982,00	27 434,13	EUR	0,00
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	4 678 803,00	111 987 149,81	EUR	2,85
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	1 822 360,00	106 425 824,00	EUR	2,71
FR0000125338	CAP GEMINI SA	PROPRE	623 882,00	54 308 928,10	EUR	1,38
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	1 729 745,00	74 664 442,93	EUR	1,90
FR0000124711	UNIBAIL RODAMCO	PROPRE	375 688,00	91 029 202,40	EUR	2,32
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	1 608 941,00	32 701 725,83	EUR	0,83
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PGARAN	83 500,00	1 690 875,00	EUR	0,04
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	2 118 552,00	134 718 721,68	EUR	3,43
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PGARAN	190 000,00	11 886 400,00	EUR	0,30
FR0000121667	ESSILOR INTERNATIONAL	PROPRE	721 292,00	84 102 647,20	EUR	2,14
FR0000121667	ESSILOR INTERNATIONAL	PRETER	20 000,00	2 332 000,00	EUR	0,06
FR0000121501	PEUGEOT SA	PROPRE	31 078,00	567 018,11	EUR	0,01
FR0000121501	PEUGEOT SA	PRETER	680 000,00	12 406 600,00	EUR	0,32
FR0000121501	PEUGEOT SA	PRETER	70 000,00	1 277 150,00	EUR	0,03
FR0000121501	PEUGEOT SA	PRETER	150 000,00	2 736 750,00	EUR	0,07
FR0000121501	PEUGEOT SA	PRETER	421 321,00	7 687 001,65	EUR	0,20
FR0000121501	PEUGEOT SA	PRETER	84 000,00	1 532 580,00	EUR	0,04
FR0000121501	PEUGEOT SA	PRETER	20 000,00	364 900,00	EUR	0,01
FR0000121501	PEUGEOT SA	PRETER	46 145,00	841 915,53	EUR	0,02
FR0000121501	PEUGEOT SA	PRETER	15 000,00	273 675,00	EUR	0,01
FR0000121501	PEUGEOT SA	PRETER	5 000,00	91 225,00	EUR	0,00
FR0000121501	PEUGEOT SA	PRETER	50 000,00	912 250,00	EUR	0,02
FR0000121501	PEUGEOT SA	PRETER	18 972,00	346 144,14	EUR	0,01
FR0000121501	PEUGEOT SA	PRETER	27 000,00	492 615,00	EUR	0,01
FR0000121501	PEUGEOT SA	PRETER	7 000,00	127 715,00	EUR	0,00
FR0000121501	PEUGEOT SA	PRETER	25 000,00	456 125,00	EUR	0,01
FR0000121485	KERING	PROPRE	73 351,00	12 880 435,60	EUR	0,33
FR0000121485	KERING	PRETER	30 000,00	5 268 000,00	EUR	0,13
FR0000121485	KERING	PRETER	30 000,00	5 268 000,00	EUR	0,13
FR0000121485	KERING	PRETER	30 000,00	5 268 000,00	EUR	0,13
FR0000121485	KERING	PRETER	62 000,00	10 887 200,00	EUR	0,28
FR0000121485	KERING	PRETER	2 107,00	369 989,20	EUR	0,01
FR0000121485	KERING	PRETER	13 000,00	2 282 800,00	EUR	0,06

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000121485	KERING	PRETER	4 222,00	741 383,20	EUR	0,02
FR0000121485	KERING	PRETER	1 446,00	253 917,60	EUR	0,01
FR0000121485	KERING	PRETER	4 165,00	731 374,00	EUR	0,02
FR0000121485	KERING	PRETER	20 370,00	3 576 972,00	EUR	0,09
FR0000121485	KERING	PRETER	17 176,00	3 016 105,60	EUR	0,08
FR0000121485	KERING	PRETER	1 199,00	210 544,40	EUR	0,01
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	710 662,00	63 391 050,40	EUR	1,62
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	1 065 816,00	181 934 791,20	EUR	4,63
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	334 004,00	36 423 136,20	EUR	0,93
FR0000120693	PERNOD RICARD	PRETER	30 000,00	3 271 500,00	EUR	0,08
FR0000120693	PERNOD RICARD	PRETER	19 112,00	2 084 163,60	EUR	0,05
FR0000120693	PERNOD RICARD	PRETER	11 254,00	1 227 248,70	EUR	0,03
FR0000120693	PERNOD RICARD	PRETER	48 470,00	5 285 653,50	EUR	0,14
FR0000120693	PERNOD RICARD	PRETER	291 624,00	31 801 597,20	EUR	0,81
FR0000120693	PERNOD RICARD	PRETER	25 000,00	2 726 250,00	EUR	0,07
FR0000120644	DANONE	PROPRE	2 248 852,00	138 731 679,88	EUR	3,53
FR0000120628	AXA	PROPRE	7 489 641,00	179 751 384,00	EUR	4,58
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	4 500 292,00	440 893 607,24	EUR	11,23
FR0000120578	SANOFI	PGARAN	280 000,00	27 375 600,00	EUR	0,70
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	457 569,00	15 289 688 14	EUR	0,39
FR0000120503	BOUYGUES	PRETER	36 000,00	1 202 940,00	EUR	0,03
FR0000120503	BOUYGUES	PRETER	2 846,00	95 099,09	EUR	0,00
FR0000120503	BOUYGUES	PRETER	54 000,00	1 804 410,00	EUR	0,05
FR0000120503	BOUYGUES	PRETER	17 309,00	578 380,24	EUR	0,02
FR0000120503	BOUYGUES	PRETER	17 852,00	596 524,58	EUR	0,02
FR0000120503	BOUYGUES	PRETER	50 000,00	1 670 750,00	EUR	0,04
FR0000120503	BOUYGUES	PRETER	40 000,00	1 336 600,00	EUR	0,03
FR0000120503	BOUYGUES	PRETER	32 062,00	1 071 351,73	EUR	0,03
FR0000120404	ACCOR SA	PROPRE	801 559,00	35 809 648,33	EUR	0,91
FR0000120321	L'OREAL	PROPRE	960 923,00	163 693 233,05	EUR	4,17
FR0000120271	TOTAL	PROPRE	8 226 079,00	370 790 510,93	EUR	9,44
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	2 243 034,00	70 106 027,67	EUR	1,79
FR0000120172	CARREFOUR SA	PGARAN	230 000,00	7 115 050,00	EUR	0,18
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	1 312 378,00	155 582 411,90	EUR	3,96
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PGARAN	73 137,00	8 560 685,85	EUR	0,22
FR0000073272	SAFRAN	PROPRE	1 034 165,00	71 212 601,90	EUR	1,81
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	4 035,00	57 882,08	EUR	0,00
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PRETER	15 000,00	215 175,00	EUR	0,01
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PRETER	250 000,00	3 586 250,00	EUR	0,09
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PRETER	150 000,00	2 151 750,00	EUR	0,06
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PRETER	100 000,00	1 434 500,00	EUR	0,04
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PRETER	200 000,00	2 869 000,00	EUR	0,07
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PRETER	162 000,00	2 323 890,00	EUR	0,06
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PRETER	1 050 000,00	15 062 250,00	EUR	0,38
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PRETER	183 532,00	2 632 766,54	EUR	0,07
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PRETER	200 000,00	2 869 000,00	EUR	0,07
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PRETER	626 290,00	8 984 130,05	EUR	0,23
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PRETER	470 000,00	6 742 150,00	EUR	0,17
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PRETER	147 182,00	2 111 325,79	EUR	0,05
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PRETER	373 630,00	5 359 722,35	EUR	0,14

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PGARAN	2 300 000,00	31 751 500,00	EUR	0,81
ES0173516115	REPSOL	PGARAN	805 000,00	12 376 875,00	EUR	0,32
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PGARAN	3 700 000,00	20 187 834,20	EUR	0,60
ES0113211835	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	PGARAN	2 178 700,00	5 042 100,00	EUR	0,13
DE000ENAG999	E.ON SE	PGARAN	420 000,00	28 785 675,00	EUR	0,73
DE000BAY0017	BAYER AG	PGARAN	215 220,00	4 865 520,00	EUR	0,12
DE000BASF111	BASF SE	PGARAN	62 700,00	3 549 590,40	EUR	0,09
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PGARAN	23 601,00	17 285 400,00	EUR	0,44
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PGARAN	180 000,00	29 202 540,00	EUR	0,74
DE0007100000	DAIMLER	PGARAN	362 000,00	3 673 800,00	EUR	0,09
DE0007037129	RWE AG	PGARAN	195 000,00	5 584 500,00	EUR	0,14
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PGARAN	90 000,00	8 247 860,00	EUR	0,21
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PGARAN	502 000,00	4 935 600,00	EUR	0,13
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PGARAN	180 000,00	11 625 250,00	EUR	0,30
DE0005140008	DEUTSCHE BANK AG-NOM	PGARAN	365 000,00	40 511 509,68	EUR	1,03
CH0012214059	LAFARGE HOLCIM LTD-NOM	PROPRE	642 428,00	25 801 138,25	EUR	0,66
BE0003470755	SOLVAY	PROPRE	211 919,00	764 955,25	EUR	0,02
BE0003470755	SOLVAY	PRETER	6 283,00	4 303 176 653,47	EUR	109,60
	<b>Total Action</b>			<b>4 303 176 653,47</b>		<b>109,60</b>
	<b>Total Valeurs mobilières</b>			<b>4 303 176 653,47</b>		<b>109,60</b>
	<b>Liquidités</b>					
	<b>APPELS DE MARGES</b>					
	<b>Total APPELS DE MARGES</b>			960,00	EUR	
	<b>BANQUE OU ATTENTE</b>			960,00		
	<b>BANQUE OU ATTENTE</b>			960,00		
	<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>			236 434,78	EUR	0,01
	<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>			-7 235,88	EUR	0,01
	<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>			229 198,90		
	<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>			38 000,00	EUR	0,00
	<b>FRAIS DE GESTION</b>			38 000,00		
	<b>FRAIS DE GESTION</b>			-806 841,76	EUR	-0,02
	<b>Total FRAIS DE GESTION</b>			-806 841,76		-0,02
	<b>Total Liquidités</b>			-538 682,86		-0,01
	<b>Futures</b>					
	<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>					
	CF240815	PROPRE	-10,00	-960,00	EUR	
	CAC 40 0815	PROPRE	-10,00	-960,00		
	<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>			-960,00		
	<b>Total Futures</b>			-960,00		
	<b>Dossiers</b>					
	<b>AD1 REIME:Prise depot de Collateral (Doss.)</b>					
	PDC/01096309	PGAR1	-8 247 860,00	-8 247 860,00	EUR	-0,21
	PDC-01096393	PGAR1	-7 355 568,40	-7 355 568,40	EUR	-0,19
	PDC-01096388	PGAR1	-8 041 481,01	-8 041 481,01	EUR	-0,21
	PDC-01096381	PGAR1	-4 935 600,00	-4 935 600,00	EUR	-0,13
	PDC-01096377	PGAR1	-27 375 600,00	-27 375 600,00	EUR	-0,70
	PDC-01096376	PGAR1	-3 673 800,00	-3 673 800,00	EUR	-0,09
	PDC-01096372	PGAR1	-23 717 000,00	-23 717 000,00	EUR	-0,60
	PDC-01096366	PGAR1	-5 584 500,00	-5 584 500,00	EUR	-0,14

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PDC-01096364	PDC/DE000ENA G999/31/	PGAR1	-5 042 100,00	-5 042 100,00	EUR	-0,13
PDC-01096363	PDC/IT0003487029/31/	PGAR1	-5 137 050,00	-5 137 050,00	EUR	-0,13
PDC-01096351	PDC/ES0173516115/31/	PGAR1	-12 376 875,00	-12 376 875,00	EUR	-0,32
PDC-01096348	PDC/DE0008404005/31/	PGAR1	-3 549 590,40	-3 549 590,40	EUR	-0,09
PDC-01096347	PDC/FR0000120073/31/	PGAR1	-8 560 685,85	-8 560 685,85	EUR	-0,22
PDC-01096345	PDC/DE0007100000/31/	PGAR1	-29 202 540,00	-29 202 540,00	EUR	-0,74
PDC-01096344	PDC/FR0000121972/31/	PGAR1	-11 886 400,00	-11 886 400,00	EUR	-0,30
PDC-01096341	PDC/ES0178430E18/31/	PGAR1	-31 751 500,00	-31 751 500,00	EUR	-0,81
PDC-01096339	PDC/IT0000072618/31/	PGAR1	-33 549 830,68	-33 549 830,68	EUR	-0,86
PDC-01096337	PDC/DE0005140008/31/	PGAR1	-11 625 250,00	-11 625 250,00	EUR	-0,30
PDC-01096336	PDC/NL0000235190/31/	PGAR1	-6 677 870,00	-6 677 870,00	EUR	-0,17
PDC-01096334	PDC/IT0003132476/31/	PGAR1	-15 920 000,00	-15 920 000,00	EUR	-0,41
PDC-01096332	PDC/DE000BAY0017/31/	PGAR1	-28 785 675,00	-28 785 675,00	EUR	-0,73
PDC-01096329	PDC/FR0000124141/31/	PGAR1	-1 690 875,00	-1 690 875,00	EUR	-0,04
PDC-01096321	PDC/IT0004781412/31/	PGAR1	-21 980 943,00	-21 980 943,00	EUR	-0,56
PDC-01096320	PDC/DE000BASF11/31/	PGAR1	-4 865 520,00	-4 865 520,00	EUR	-0,12
PDC-01096315	PDC/FR0007236101/31/	PGAR1	-17 285 400,00	-17 285 400,00	EUR	-0,44
PDC-01096313	PDC/FR0000120172/31/	PGAR1	-7 115 050,00	-7 115 050,00	EUR	-0,18
PDC-01096312	PDC/ES0113211835/31/	PGAR1	-20 187 834,20	-20 187 834,20	EUR	-0,51
PDC-01096311	PDC/IT0000062072/31/	PGAR1	-10 360 935,00	-10 360 935,00	EUR	-0,26
<b>Total AD1 REIME:Prise depot de Collateral (Doss.)</b>						
<b>Dossier de pre de titres</b>						
PT--00124453	PT/FR0000120693/31/1	PRET	0,00		EUR	
PT--00124912	PT/FR0000130007/31/1	PRET	982 485,00		EUR	
PT--00126281	PT/FR0000130007/31/1	PRET	4 258 306,63		EUR	
PT--00126288	PT/FR0010242511/31/1	PRET	816 765,92		EUR	
PT--00126786	PT/FR0000130007/31/1	PRET	3 696 479,03		EUR	
PT--00127090	PT/FR0000121501/31/1	PRET	399 393,75		EUR	
PT--00127304	PT/FR0000120271/31/1	PRET	0,00		EUR	
PT--00124703	PT/FR0000124141/31/1	PRET	0,00		EUR	
PT--00124858	PT/FR0000124141/31/1	PRET	-0,00		EUR	
PT--00125505	PT/FR0000124141/31/1	PRET	-0,00		EUR	
PT--00124525	PT/FR0000130007/31/1	PRET	0,00		EUR	
PT--00127910	PT/FR0000121501/31/1	PRET	121 495,50		EUR	
PT--00127636	PT/FR0000121014/31/1	PRET	0,00		EUR	
PT--00128291	PT/FR0000130007/31/1	PRET	153 048,00		EUR	
PT--00128900	PT/FR0000120503/31/1	PRET	1 565 340,00		EUR	
PT--00126726	PT/FR0000120503/31/1	PRET	0,00		EUR	
PT--00128013	PT/FR0010208488/31/1	PRET	0,00		EUR	
PT--00127995	PT/FR0010208488/31/1	PRET	-0,00		EUR	
PT--00128631	PT/FR0000121501/31/1	PRET	892 762,50		EUR	
PT--00128634	PT/FR0000121501/31/1	PRET	89 276,25		EUR	
PT--00125910	PT/LU0323134006/31/1	PRET	-0,00		EUR	
PT--00128721	PT/FR0000121501/31/1	PRET	266 017,50		EUR	
PT--00124608	PT/FR0000120537/31/1	PRET	0,00		EUR	
PT--00125502	PT/FR0000120537/31/1	PRET	-0,00		EUR	
PT--00126531	PT/FR0000120537/31/1	PRET	-0,00		EUR	
PT--00126622	PT/FR0000120537/31/1	PRET	0,00		EUR	
PT--00128415	PT/FR0000120503/31/1	PRET	-6 492 206,26		EUR	
PT--00128863	PT/FR0000120503/31/1	PRET	1 906 012,50		EUR	



Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PT--00128875	PT/FR0000130007/31/1	PRET	690 270,00		EUR	
PT--00128797	PT/BE0003470755/31/1	PRET	-0,00		EUR	
PT--00129315	PT/FR0000130007/31/1	PRET	1 195 593,00		EUR	
PT--00129465	PT/FR0000121501/31/1	PRET	369 600,00		EUR	
PT--00124993	PT/FR0000130007/31/1	PRET	3 204,60		EUR	
PT--00129716	PT/FR0000130007/31/1	PRET	371 490,00		EUR	
PT--00129967	FIX ALCATEL LUCEN	PRET	10 691 441,71		EUR	
PT--00129835	PT/FR0010307819/31/1	PRET	661 414,74		EUR	
PT--00129837	PT/FR0010242511/31/1	PRET	6 168 279,69		EUR	
PT--00129982	PT/FR0000130007/31/1	PRET	954 975,00		EUR	
PT--00127061	PT/FR0010242511/31/1	PRET	1 144 717,94		EUR	
PT--00130107	PT/FR0000121501/31/1	PRET	1 663 011,00		EUR	
PT--00127992	PT/FR0000130007/31/1	PRET	279 300,00		EUR	
PT--00127302	PT/FR0010242511/31/1	PRET	2 027 716,91		EUR	
PT--00128412	PT/FR0000121501/31/1	PRET	326 100,22		EUR	
PT--00130237	PT/FR0010307819/31/1	PRET	1 351 612,50		EUR	
PT--00127999	PT/FR0000121501/31/1	PRET	490 313,25		EUR	
PT--00130303	PT/FR0000130007/31/1	PRET	540 639,75		EUR	
PT--00130323	PT/FR0000131708/31/1	PRET	1 417 803,22		EUR	
PT--00124908	PT/FR0000130007/31/1	PRET	612 058,68		EUR	
PT--00130384	PT/FR0000121501/31/1	PRET	2 831 062,50		EUR	
PT--00130435	PT/FR0000130007/31/1	PRET	53 739,00		EUR	
PT--00128865	PT/FR0000121501/31/1	PRET	816 662,68		EUR	
PT--00130659	PT/FR0000130007/31/1	PRET	335 481,30		EUR	
PT--00130667	PT/FR0010307819/31/1	PRET	224 923,15		EUR	
PT--00129769	PT/FR0000120537/31/1	PRET	4 214 924,78		EUR	
PT--00124771	PT/FR0000130007/31/1	PRET	24 087,28		EUR	
PT--00124991	PT/FR0000130007/31/1	PRET	762 691,60		EUR	
PT--00130669	PT/FR0000045072/31/1	PRET	2 015 988,65		EUR	
PT--00130325	PT/FR0010307819/31/1	PRET	1 217 282,12		EUR	
PT--00130847	PT/FR0000121485/31/1	PRET	3 284 204,18		EUR	
PT--00129577	PT/LU0323134006/31/1	PRET	1 490 580,00		EUR	
PT--00129610	FIX ARCELORMITTAL	PRET	3 151 575,00		EUR	
PT--00128290	PT/FR0000120503/31/1	PRET	1 254 698,27		EUR	
PT--00130967	PT/FR0000130007/31/1	PRET	1 088 640,00		EUR	
PT--00130968	PT/FR0000131708/31/1	PRET	600 504,62		EUR	
PT--00124919	PT/FR0000130007/31/1	PRET	881 401,50		EUR	
PT--00130444	PT/FR0010242511/31/1	PRET	2 095 422,71		EUR	
PT--00131010	PT/FR0010242511/31/1	PRET	1 112 475,00		EUR	
PT--00131011	PT/FR0000045072/31/1	PRET	6 943 545,00		EUR	
PT--00131015	PT/FR0000121485/31/1	PRET	704 311,91		EUR	
PT--00127998	PT/FR0010242511/31/1	PRET	610 891,97		EUR	
PT--00131045	PT/LU0323134006/31/1	PRET	291 035,45		EUR	
PT--00131041	PT/FR0010242511/31/1	PRET	2 224 950,00		EUR	
PT--00131052	PT/FR0000120503/31/1	PRET	1 956 150,00		EUR	
PT--00130726	FIX ARCELORMITTAL	PRET	7 215 264,00		EUR	
PT--00131045	PT/LU0323134006/31/1	PRET	3 954 720,00		EUR	
PT--00131189	PT/FR0000045072/31/1	PRET	9 295 239,61		EUR	
PT--00131229	PT/FR0000121485/31/1	PRET	723 925,23		EUR	
PT--00124865	PT/LU0323134006/31/1	PRET	0,00		EUR	

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PT--00131282	FIX ARCELORMITTAL	PRET	4 032 958,76		EUR	
PT--00131308	PT/FR0000131708/31/1	PRET	669 067,35		EUR	
PT--00131310	PT/FR0000045072/31/1	PRET	2 801 400,00		EUR	
PT--00131359	PT/FR0000045072/31/1	PRET	2 635 290,11		EUR	
PT--00131366	PT/FR0010242511/31/1	PRET	522 112,50		EUR	
PT--00130225	PT/FR0000121485/31/1	PRET	2 913 521,94		EUR	
PT--00130269	PT/FR0000121501/31/1	PRET	8 232 823,00		EUR	
PT--00131390	PT/FR0000045072/31/1	PRET	15 076 687,50		EUR	
PT--00131396	PT/FR0000045072/31/1	PRET	2 292 948,00		EUR	
PT--00131402	PT/LU0323134006/31/1	PRET	455 490,00		EUR	
PT--00131405	PT/LU0323134006/31/1	PRET	3 416 175,00		EUR	
PT--00129922	PT/LU0323134006/31/1	PRET	-0,01		EUR	
PT--00131415	FIX ARCELORMITTAL	PRET	1 025 640,00		EUR	
PT--00130552	PT/FR0000045072/31/1	PRET	5 282 474,35		EUR	
PT--00131422	PT/LU0323134006/31/1	PRET	1 828 050,00		EUR	
PT--00131482	PT/FR0000120693/31/1	PRET	2 710 312,50		EUR	
PT--00130950	PT/LU0323134006/31/1	PRET	1 366 732,50		EUR	
PT--00131517	PT/FR0000121501/31/1	PRET	2 117 797,50		EUR	
PT--00131520	PT/FR0000130007/31/1	PRET	5 120 403,75		EUR	
PT--00130944	PT/FR0000130809/31/1	PRET	247 938,39		EUR	
PT--00131190	PT/FR0000121485/31/1	PRET	202 378,07		EUR	
PT--00131253	PT/FR0000131708/31/1	PRET	2 988 142,50		EUR	
PT--00131559	FIX ARCELORMITTAL	PRET	1 781 010,00		EUR	
PT--00130943	PT/FR0000130809/31/1	PRET	1 175 013,00		EUR	
PT--00131560	PT/FR0000120503/31/1	PRET	2 169 667,50		EUR	
PT--00131566	PT/FR0000121485/31/1	PRET	860 055,00		EUR	
PT--00131573	PT/FR0000130809/31/1	PRET	360 613,05		EUR	
PT--00131580	PT/FR0000121485/31/1	PRET	1 302 503,29		EUR	
PT--00131620	PT/FR0010242511/31/1	PRET	4 575 847,50		EUR	
PT--00131623	PT/FR0000131708/31/1	PRET	1 426 320,00		EUR	
PT--00131633	FIX SOCIETE GENER	PRET	1 875 042,75		EUR	
PT--00131636	PT/FR0000130809/31/1	PRET	295 469,37		EUR	
PT--00131638	PT/FR0010242511/31/1	PRET	663 696,60		EUR	
PT--00131667	PT/LU0323134006/31/1	PRET	464 047,50		EUR	
PT--00131683	PT/FR0000130809/31/1	PRET	2 980 950,00		EUR	
PT--00131684	PT/FR0000045072/31/1	PRET	138 547,50		EUR	
PT--00131689	PT/FR0000130338/31/1	PRET	7 056 000,00		EUR	
PT--00131701	PT/FR0010220475/31/1	PRET	1 177 968,75		EUR	
PT--00131702	PT/FR0000130809/31/1	PRET	656 381,25		EUR	
PT--00131541	PT/FR0010220475/31/1	PRET	1 642 410,00		EUR	
PT--00131734	FIX LEGRAND	PRET	10 878 210,00		EUR	
PT--00131735	FIX KERING	PRET	1 492 575,00		EUR	
PT--00131737	FIX CREDIT AGRICO	PRET	5 623 731,75		EUR	
PT--00131738	FIX PERNOD-RICARD	PRET	2 266 425,00		EUR	
PT--00131748	PT/FR0000045072/31/1	PRET	3 761 625,00		EUR	
PT--00131751	PT/FR0000045072/31/1	PRET	3 218 337,99		EUR	
PT--00128630	PT/FR0000131708/31/1	PRET	9 878 529,77		EUR	
PT--00130952	PT/FR0010242511/31/1	PRET	1 636 325,93		EUR	
PT--00130954	PT/FR0000130338/31/1	PRET	13 305 390,00		EUR	
PT--00131771	PT/FR0000121501/31/1	PRET			EUR	

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PT--00131776	PT/FR0000121485/31/1	PRET	5 340 825,00		EUR	
PT--00131122	FIX TECHNIP SA	PRET	13 630 177,05		EUR	
PT--00129040	PT/FR0000120503/31/1	PRET	692 894,14		EUR	
PT--00131802	PT/FR0010220475/31/1	PRET	14 161 875,00		EUR	
PT--00131803	PT/FR0010307819/31/1	PRET	3 820 530,00		EUR	
PT--00131811	FIX LEGRAND	PRET	892 358,90		EUR	
PT--00129627	PT/FR0000120503/31/1	PRET	690 719,97		EUR	
PT--00131777	PT/FR0000120693/31/1	PRET	1 308 108,69		EUR	
PT--00131819	PT/FR0000121667/31/1	PRET	2 504 250,00		EUR	
PT--00131821	PT/FR0000130577/31/1	PRET	3 686 025,00		EUR	
PT--00131848	PT/FR0000130577/31/1	PRET	5 936 595,00		EUR	
PT--00131850	PT/FR0010220475/31/1	PRET	55 240,50		EUR	
PT--00131854	PT/BE0003470755/31/1	PRET	1 042 860,00		EUR	
PT--00131855	PT/LU0323134006/31/1	PRET	409 815,00		EUR	
PT--00131856	PT/LU0323134006/31/1	PRET	1 393 371,00		EUR	
PT--00131858	PT/FR0000045072/31/1	PRET	221 681,25		EUR	
PT--00131861	PT/FR0000120693/31/1	PRET	2 143 219,68		EUR	
PT--00131864	PT/FR0000120693/31/1	PRET	3 364 200,00		EUR	
PT--00131894	PT/FR0010307819/31/1	PRET	715 219,22		EUR	
PT--00131909	FIX SOLVAY	PRET	134,40		EUR	
PT--00130048	PT/FR0000121485/31/1	PRET	204 453,48		EUR	
PT--00130960	PT/FR0000130338/31/1	PRET	1 562 009,40		EUR	
PT--00131317	PT/FR0000120503/31/1	PRET	100 212,64		EUR	
PT--00131705	PT/FR0000120693/31/1	PRET	33 835 674,60		EUR	
PT--00131927	PT/FR0000121485/31/1	PRET	5 451 075,00		EUR	
PT--00131931	PT/LU0323134006/31/1	PRET	859 950,00		EUR	
PT--00131932	PT/FR0000131708/31/1	PRET	2 547 447,00		EUR	
PT--00131946	PT/FR0000121485/31/1	PRET	5 451 075,00		EUR	
PT--00131947	PT/FR0000130007/31/1	PRET	2 659 450,50		EUR	
PT--00131948	PT/FR0010307819/31/1	PRET	3 281 040,00		EUR	
PT--00131957	PT/FR0010242511/31/1	PRET	22 937,25		EUR	
<b>Total Dossier de pret de titres</b>						
<b>Total Dossiers</b>				-376 483 333,54		-9,59
<b>Total LYXOR UCITS ETF CAC 40 (DR)</b>				3 926 153 677,07		100,00